

---

# GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE EDUCATION ET FORMATION

## APPEL À PROJETS

L'appel à projets du GIS Education et formation « **Soutien à la mise en œuvre de projets collectifs de recherche en éducation et formation** » est lancé pour 2022.

### ELIGIBILITE

L'appel à projets est ouvert aux membres des INSPE, instituts et unités de recherche membres du GIS Education et Formation. Les projets s'inscriront dans le cadre des missions du GIS *Education et formation*. Tout type de recherche est éligible (recherche-action, recherche collaborative, recherche fondamentale, recherche appliquée, etc.) dès lors qu'il s'inscrit dans le cadre général du projet GIS Education et Formation (voir en annexes du présent appel les entités membres du GIS et le projet scientifique).

Pour être éligible le projet doit impliquer au moins deux entités membres du GIS de deux universités différentes (unités de recherche, instituts, etc. ; la liste des membres du GIS est disponible sur demande à Mme Caroline Volzke. [c.volzke@espe.unistra.fr](mailto:c.volzke@espe.unistra.fr)).

Les projets financés pourront être des projets planifiés de 12 à 18 mois maximum (dans ce cas un court bilan intermédiaire sera demandé pour valider les financements en 2023).

### CRITERES DEVALUATION

Du point de vue de l'évaluation des projets, le conseil scientifique sera particulièrement attentif aux points suivants :

- les projets soutenus permettent la structuration de la recherche en éducation et formation sur la région Grand Est ;
- les projets soutiennent l'émergence de nouvelles thématiques de recherche à travers des projets dits « exploratoires » ;
- les projets sont de nature interdisciplinaire.

Le comité scientifique du GIS privilégiera le soutien aux dépenses permettant la réalisation du projet lui-même, la communication dans un colloque apparaissant plutôt comme la valorisation des résultats du projet. Les dépenses pour l'organisation d'une journée d'étude sont éligibles (veiller à ce qu'elles s'inscrivent comme élément du projet lui-même et non comme la valorisation du projet).

## BUDGET

Le projet peut être soutenu par le GIS pour une somme maximale de 4500 euros pour les projets planifiés sur 12 mois et 6 000 euros pour les projets planifiés sur 18 mois, à hauteur de 60% maximum du budget total du projet. À ce budget peuvent être intégrées des heures dites « référentiel » pour la prise en compte forfaitaire de l'implication dans un projet de recherche de PRAG/PRCE/PREC des INSPE ou de toute autre composante universitaire. Ces heures doivent être indiquées dans le projet ; le volume horaire maximum est déterminé par chaque INSPE ou composante universitaire.

Cet appel à projets s'inscrivant dans le cadre des budgets 2022 et 2023, les dépenses prévisionnelles devront être mentionnées spécifiquement pour ces deux périodes.

## DOSSIER SCIENTIFIQUE

**Chaque dossier devra faire apparaître des rubriques précises**

le titre du projet
un résumé du projet (200 mots maximum)
le/les domaines prioritaires dans lesquels le projet s'inscrit
l'identification du porteur du projet
la description du projet de recherche (3 pages maximum)
une courte bibliographie relative au projet (maximum une page)
un CV du porteur de projet (maximum 3 pages)
une présentation de l'équipe du projet et les contributions de ses membres
les 5 dernières publications des membres de l'équipe en lien avec le projet
un calendrier de réalisation du projet (jusqu'à décembre 2023 maximum pour cet appel)
le budget équilibré mentionnant les différentes contributions et les différents types de dépenses (matériel, fonctionnement, salaires) par années civiles
les établissements, acteurs institutionnels et partenaires potentiels
l'avis argumenté des directeurs d'unité(s) de recherche impliquée(s) dans le projet
une proposition d'un ou deux experts externes aux établissements pour l'évaluation du projet

### Dépôt de dossiers et déroulement

- Les dossiers reçus et dûment complétés sont examinés à l'issue de la période d'envoi.
- Une expertise est réalisée à partir de la grille transmise en pièce jointe.
- Le Conseil Scientifique se réunit en session de délibération et désigne les projets lauréats.
- Le coordinateur scientifique/ la coordinatrice scientifique et la directrice du GIS informent les porteurs de projet à l'issue des délibérations. Les résultats sont par ailleurs communiqués sur le site web du GIS en cours de création.

- Le financement est ensuite attribué après signature d'une convention entre les différents partenaires
- Dans les deux mois qui suivent la fin du projet, les porteurs de projet envoient un compte-rendu de recherche au GIS, accompagné d'un bilan financier.

**Date limite de dépôt des dossiers** : 07 mars 2022 à 12h00

Pour toute aide ou question relatives au montage du dossier, contacter Mme Caroline Volzke : [c.volzke@unistra.fr](mailto:c.volzke@unistra.fr)

Pour toute question relative à l'orientation de l'appel à projet, contacter Mme Céline Clément : [celine.clement@unistra.fr](mailto:celine.clement@unistra.fr)

Les dossiers doivent être envoyés sous format .zip l'adresse suivante : [c.volzke@espe.unistra.fr](mailto:c.volzke@espe.unistra.fr)

Afin de faciliter le traitement des dossiers, merci de dénommer votre fichier de la façon suivante : **nomduporteur\_acronymeprojet.zip**

Décisions du conseil scientifique du GIS : au plus tard le 11 avril 2022